

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**WILAYA D'OUM EL BOUAGHI**

**DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE**

Numéro d'identification fiscale (N.I.F) :408002002004046

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N° 02/2025**

**Pour l'approvisionnement des unités opérationnelles de la protection civile en denrées alimentaires au titre de l'année 2026**  
Les denrées alimentaires en question sont réparties en lots comme suit :

- lot n° 1 : légumes et Fruits
- lot n° 2 : Alimentation générale
- lot n° 3 : Viande rouge, Poulet et œufs

Conformément aux disposition de l'article 65 du Décret présidentiel N° : 145247 du 16 sept 2023, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la Direction de la protection civile de la Wilaya d'Oum El Bouaghi porte à la connaissance des participants ayant participé à l'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales N° 02/2025 , paru dans les quotidiens "النصر" du 11/11/2025 et " L'ECHO D'ALGERIE" du 12/11/2025 la presse électronique DU 13/11/2025 relatif à l'approvisionnement des unités opérationnelles de la protection civile en denrées alimentaires au titre de l'année 2026, qu'après analyse et évaluation des offres reçus, le marché est attribué provisoirement pour tous les lots au soumissionnaire figurant dans le tableau ci-après:

Attributaire provisoire / NIF	Note technique obtenue	Montant en DA/TTC	Observation
Hebbir Hamza 187041200008480	45	37.764.386,07	Moins-disant

- Les soumissionnaires qui sont intéressés à prendre connaissance des résultat détaillés de l'évaluation de leurs candidature, offre techniques et financières peuvent se rapprocher auprès des services de l'administration et logistique sis à l'adresse visés ci-dessus, au plus tard trois (03) jours, à compter du premier jour de la publication du présent avis et ce Conformément aux disposition de l'article 56 du la loi N° : 23/12 du 05 aout 2023, Qui détermine les procédures générales liées aux marchés publics.
- Les soumissionnaires contestent les choix opères peuvent introduire leurs recours auprès de la commission des marchés de la wilaya d'Oum El Bouaghi, dans les dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP, et ce Conformément aux dispositions de l'article 56 du la loi N° : 23/12 du 05 aout 2023, Qui détermine les procédures générales liées aux marchés publics.